



Commission du transport en commun

Procès-verbal 14

Le lundi 9 mai 2016

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par la Commission.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par la Commission.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 25 mai 2016 dans le Rapport No 8 de la Commission du transport en commun.*

Présents: Président : Councillor S. Blais
 Vice-Président : Councillor M. Qaqish
 Conseillers: J. Cloutier, K. Egli, J. Leiper, T. Nussbaum, T. Tierney,
 M. Wilkinson
 Membres du publiques : S. Burt, B. Crew, G. Milner

Absents: Membres du publiques : F. Malo

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCES DES EMPLOYÉS

Le président Blais remet le prix TRANSECURE aux chauffeurs d'autobus Ken, Michel, Jean-François et Steven.

PROGRAMME DE FORMATION SUR LES DÉPLACEMENTS À L'INTENTION DES RÉFUGIÉS SYRIENS

Le président Blais décrit le travail effectué par le personnel d'OC Transpo pour préparer l'arrivée des réfugiés syriens à Ottawa, notamment par la prestation du Programme de formation sur les déplacements, qui vise à enseigner aux réfugiés comment utiliser le réseau public de transport en commun.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal 11 - 17 février 2016
- Procès-verbal 12 et Procès-verbal confidentiel 2 - Réunion extraordinaire du 24 février 2016
- Procès-verbal 13 et Procès-verbal confidentiel 3 - Réunion extraordinaire de 23 mars 2016

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- OTC 06-15 - Accès des personnes à faible revenu au transport en commun

Motion No CTC 14 / 1

Motion du conseiller B. Crew

IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* (n° 2014-441), aux fins d'examen et de discussion de l'information contenue dans la réponse à la demande de renseignements.

ADOPTÉE

M. Pat Scrimgeour, directeur général adjoint, Systèmes client et Planification, donne une présentation PowerPoint sur les laissez-passer de transport en commun à tarif réduit pour les personnes à faible revenu. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal.

La Commission reçoit les intervenants suivants, qui manifestent leur appui à l'adoption d'un laissez-passer de transport en commun destiné aux personnes à faible revenu :

- Kat Fortin, Association d'organisations communautaires pour la réforme maintenant (ACORN en anglais);
- Heather Stecher;
- Trevor Haché, Healthy Transportation Coalition*;
- Naheed Kahn et Rachel Manson, Initiative : une ville pour toutes les femmes (IVTF)*;
- Chris Bradshaw.

[* Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit (par courriel ou autrement). Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

MM. Pat Scrimgeour, John Manconi, directeur général, Service de transport en commun, et Aaron Burry, directeur général, Services sociaux et communautaires, répondent aux questions des membres de la Commission.

En réponse à une question, M. Aaron Burry donne une présentation PowerPoint sur le financement des privilèges en matière de transport en commun accordés dans le cadre du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal.

Après une série de questions au personnel, la Commission soumet les motions suivantes à un vote.

Motion No CTC 14 / 4

Motion du conseiller B. Crew

ATTENDU QUE certains résidents d'Ottawa consacrent la majeure partie de leurs revenus à l'alimentation et au logement, c'est-à-dire qu'ils vivent sous le seuil de faible revenu (SFR) après impôt établi par Statistique Canada;

ATTENDU QUE ces résidents dépendent souvent entièrement du transport en commun ou que le transport en commun est un luxe qu'ils ne peuvent pas se payer;

ATTENDU QUE la mobilité est un facteur de prospérité économique;

ATTENDU QUE deux des objectifs de la Ville consistent à favoriser le développement économique et le bien-être collectif;

ATTENDU QUE la prestation de services sociaux est la responsabilité des trois ordres de gouvernement, et qu'elle exige le soutien de ces derniers;

ATTENDU QUE la Province de l'Ontario offre seulement un financement ponctuel pour le transport aux résidents qui vivent sous le SFR après impôt dans le cadre du programme Ontario au travail;

ATTENDU QUE le laissez-passer mensuel pour aînés et le laissez-passer communautaire offrent actuellement un rabais de 62 % sur le prix d'un laissez-passer mensuel régulier;

ATTENDU QU'il en coûterait 3,3 millions de dollars par année pour offrir un rabais semblable aux usagers d'OC Transpo qui vivent sous le SFR après impôt qui ne reçoivent pas déjà de financement pour le transport dans le cadre du programme Ontario au travail;

IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil municipal, au nom de la Ville d'Ottawa, de présenter une demande au gouvernement de l'Ontario afin d'obtenir un

financement annuel indexé à l'inflation pour un laissez-passer de transport en commun pour les personnes à faible revenu.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa s'adresse à la Province de l'Ontario pour déterminer comment tous les Ontariens à faible revenu pourraient obtenir un meilleur accès au transport en commun en Ontario.

ADOPTÉE

Motion No CTC 14 / 5

Motion du conseiller J. Leiper

ATTENDU QUE l'abordabilité du transport en commun est une condition préalable essentielle à la participation de tous les résidents à la vie économique et sociale de la ville;

ATTENDU QUE le laissez-passer d'autobus à plein prix constitue un obstacle important à la participation pleine et entière des ménages qui vivent sous le seuil de faible revenu (SFR) après impôt;

ATTENDU QUE des milliers de résidents ont fait valoir leur appui à la création d'un laissez-passer d'autobus pour les personnes à faible revenu;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE toute future grille tarifaire soumise à l'examen du Conseil présente des options de laissez-passer de transport en commun pour les personnes à faible revenu, soit les résidents qui vivent sous le SFR après impôt, qui feraient l'objet d'une subvention de 25 à 60 %.

ADOPTÉE

La Commission PREND ACTE de ce point, dans sa version modifiée par les motions n° OTC 14/4 et OTC 14/5.

- OTC 01-16 - Horaire de l'O-Train

Motion No CTC 14 / 2

Motion du conseiller M. Wilkinson

IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* (n° 2014-441), aux fins d'examen et de discussion de l'information contenue dans la réponse à la demande de renseignements.

APPROVE

La Commission reçoit l'intervenant Martin Ealy, qui se dit préoccupé par la qualité du service de l'O-Train.

MM. Pat Scrimgeour, directeur général adjoint, Systèmes client et Planification, et John Manconi, directeur général, Service de transport en commun, répondent aux questions des membres de la Commission.

Après la série de questions au personnel, la Commission PREND ACTE de ce point.

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

1. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 29 AVRIL 2016

ACS2016-CMR-CCB-0032

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission de transport en commun prenne connaissance de ce rapport.

REÇU

TRÉSORERIE ET FINANCES DE LA VILLE

2. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS 2016–T1 – RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2016-CMR-FIN-0013

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du présent rapport.

Motion No CTC 14 / 3

Motion du conseiller M. Qaqish

ATTENDU QUE le document 4 sur les dépenses discrétionnaires distribué avec l'ordre du jour contenait des erreurs, et qu'une version révisée du document 4 a été distribuée à la Commission du transport en commun le vendredi 6 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun approuve la version révisée du document 4 sur les dépenses discrétionnaires.

ADOPTÉE

Le commissaire Cloutier signale une erreur dans le document 2 : la mention « Q1 2015 » dans le titre de colonne « Project-To-Date Expenditures as at Q1 2015 » devrait être « Q1 2016 ». Le personnel distribuera une version révisée du document 2 affichant le bon titre de colonne.

M. John Manconi, directeur général, Service de transport en commun, et M^{me} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Finances municipales, répondent aux questions des membres de la Commission. La Commission PREND ACTE de la recommandation du rapport, dans sa version modifiée par la motion n^o OTC 14/5, et les directives suivantes sont données au personnel :

Directives au personnel

1. Que le personnel fournisse des renseignements sur le financement des projets de croissance et de renouvellement qui figurent dans le document 2 sur les travaux d'immobilisations en cours.
2. Que le personnel fournisse des précisions sur le projet de croissance « Non-Revenue Vehicle Additions – 2012 », qui figure dans le document 2 sur les travaux d'immobilisations en cours.

3. DÉLÉGATION DE POUVOIR - CONTRATS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2015 POUR LE SERVICE DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2016-CMR-FIN-0011

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.

M. John Manconi, directeur général, Service de transport en commun, répond aux questions des membres de la Commission. La recommandation du rapport est ADOPTÉE telle quelle.

4. COMPTES GÉNÉRAUX – RADIATIONS POUR 2015

ACS2016-CMR-FIN-0012

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun reçoive ce rapport concernant la radiation d'un montant de 155,150\$ des comptes généraux de 2015, tel que l'exige du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

M. John Manconi, directeur général, Service de transport en commun, répond aux questions des membres de la Commission. La recommandation du rapport est ADOPTÉE telle quelle.

SERVICES DU TRANSPORT EN COMMUN

5. RECOUVREMENT DES COÛTS POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

ACS2016-CMR-OCM-0012

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance de ce rapport.

MM. John Manconi, directeur général, Service de transport en commun et Pat Scrimgeour, directeur général adjoint, Systèmes client et Planification, répondent aux questions des membres de la Commission. La recommandation du rapport est ADOPTÉE telle quelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 13

Coordonnatrice du comité

Présidente